

MS. 177

Rome, 26 juillet 1827.

A. S. Exc. le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur.

Mgr.

J'ai l'honneur de proposer à V. Exc. pour remplir la place de Secrétaire-Bibliothécaire de l'Académie de France à Rome, M. Lecominois, fils de l'honorable artiste de ce nom, feu M. Lecominois, ancien Directeur des Gobelins.

J'ai cru reconnaître dans ce jeune homme une maturité d'esprit au-dessus de son âge, des sentimens et des mœurs irréprochables, une urbanité parfaite, et enfin les qualités qui conviennent à la place pour laquelle j'ai l'honneur de le proposer à V. Exc.

Veuillez agréer, Mgr, etc.

Au même.

21 août 1827.

Mgr.

En envoyant à l'École des Beaux-Arts les pièces qu'elle m'avait demandées et que j'ai fait passer pour elle, j'ai joint à ma lettre d'avis adressée à son Secrétaire la note de mes déboursés (1078 f. 60 c.) avec les pièces à l'appui.

Je vous prie de le lui remettre à V. Exc. en pièces de comptabilité, et je suis doublement surpris, et de ce que cela n'a point encore été fait, et de ce que l'on ait pu croire que ces pièces n'ont pas été envoyées.

J'ai l'honneur d'offrir à V. Exc. etc.

Au même.

18 s. br. 1827.

Mgr.

J'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. la demande que lui adresse M. Paris, Comptable, Commissaire du Roi à l'Acad. de France, pour obtenir que son traitement lui soit compté, non du moment de son arrivée, ainsi que l'a réglé une décision ministérielle en date du 27 s. br. 1818, mais à partir du 1^{er} Janvier 1827.

M. Paris, dont le départ a été retardé par des motifs hors de sa volonté, me paraît en effet avoir quelques droits à obtenir, sinon en totalité, au moins en partie la faveur qu'il sollicite. V. Exc. en décidera.

Je suis avec respect, etc.

Au même.

18 s. br. 1827.

Mgr. La tenue des quittances du Commissaire Gilbert et Blouet, n. 23 f. 16, qui comprenait la totalité de leur traitement, lorsqu'on s'agissait que de la partie

persécution, a causé l'erreur en double emploi que vous m'avez signalé V. Exc. par la
 lettre du 28. j'ai en me rattachant à une expédition du compte de l'Académie, d'infiniti-
 vement approuvé; et j'ai peine encore à comprendre comment cette erreur a pu
 échapper à la scrupuleuse exactitude que j'ai mise à revoir plusieurs fois tous les
 calculs. J'ai établi depuis la rectification de V. Exc. la somme de 6949 f. 82 c.
 pour le restant en caisse de 1826.

Ainsi que le prouve M. Lec. l'allocation qu'elle m'indique pour 1827 devient
 suffisante pour les besoins de cet exercice, au moyen de trois vacances dans le nombre
 des Parisiens. C'est cette circonstance qui m'avait paru autoriser la proposition
 que j'ai eu l'honneur de faire à V. Exc. de la remise de mon argentier à l'habili-
 tement. J'attends ce qu'elle daignera décider à cet égard. L'année prochaine, au
 contraire, il y aura mécontent dans le nombre des Parisiens, puisque cinq
 devront y entrer lorsqu'il n'en restera que deux. Mes conclusions j'ai pu éprouver les réserva-
 tions les plus urgentes. Le reste viendra à mesure des économies qui pourront
 avoir lieu.

J'ai l'honneur d'offrir à V. Exc. l'hommage de mon profond respect.

20 Mars 1827.

A M. le Secrétaire perpétuel de l'École des Beaux-Arts, à Paris.

M. de Choiseul.

Dans la lettre où vous m'annonciez l'arrivée des derniers fragments d'architec-
 ture destinés à l'École, vous dites: nous avons vu avec peine que vous ne
 voyez pas encore remboursé de vos avances; nous allons prendre des mesures pour que
 vous le soyez prochainement, et nous avons la confiance que cela ne sera pas
 négligé dans les bureaux de l'Administration: nous avons lu un homme tout dévoué.

Malgré ce paragraphe j'ai reçu une lettre du Ministre dans laquelle S. Exc.
 m'engage à porter en dépense dans les comptes de l'École de Rome le montant de
 mes Honoraires, et de me renvoyer à cet effet les 44 mémoires quittancés que j'ai vous
 avoir adressés. Bien que ces 44 mémoires forment ensemble la somme de 1286 f.
 43 c. S. Exc. ne porte le total qu'à 1078 f. 60 c. les 207 f. 83 c. du 1^{er} survi-
 vraient-ils être remboursés? Mais alors, pourquoi ne renvoyer le tout, et me
 dire sans distinction de le porter sur le compte de l'Académie? Si ce n'est, c'est
 une chose que je ne puis faire, parce que les mémoires ne concernent pas notre
 École, et ne portant pas des dates d'une même année, ne pourraient entrer dans
 le présent exercice. J'en viens d'écrire au Ministre, en le priant de faire
 rembourser à Paris à l'égard de l'École des Beaux-Arts le montant des quatre
 ou de deux mémoires, si les deux premiers ont été acquittés. Je vous renvoie
 à cet effet les 44 mémoires.

Votre

le dit lieu de coïtance, de allés et de venues, de tous perdu. A qui la fait? je ne sais; mais M. Vénit a l'air d'en être tout les soins nécessaires? cela n'encourage guère, non sur coïtance, le dit que je me suis en parole de mettre recommander lui de nouveau, je vous prie, la célérité à ce recouvrement qu'il vaudra bien courtois faire remettre à mon nouveau fondé de pouvoirs, M. David, Rue de Southam, n° 13, faub. S. honore.

Le dit charmi que l'écrit est dirigé pour votre adjoint M. Dumont. Son intérêt sera pour lui très utile en beaucoup de circonstances, et elle qui fait l'objet de ma lettre en est une. recommander lui, je vous prie, cette affaire qui d'urgence d'abord à être élancé et terminée promptement.

Monsieur aussi fait une bonne acquisition pour la personne de M. Lemonnier, fils de l'ancien académicien. Il doit venir sous peu de jours, pour occuper à l'Académie la place de secrétaire. J'ai plus qu'un espoir qu'il la remplira au contentement de tout le monde.

Le compte recherche le traité de Comino Comino avec les associations de Lombardi, et sous l'aveugle prochainement. Adieu etc.

20 8^{bre} 1807.

A. E. Exc. le Ministre de l'Intérieur.

Mgr.

J'ai reçu la lettre en date du 8^{bre} par laquelle V. Exc. m'informe de vos noms de cinq pensionnaires qui doivent se rendre à Rome au 1^{er} Janvier 1808.

Dans une autre lettre du même jour V. Exc. me renvoie 4 mémoires quittances que j'avais adressés à l'écrit M. de B. etc. pour frais de logement d'architecture destinés p. la galerie, et recueils sur la demande, en vertu de l'autorisation de V. Exc. qu'elle obtint conjointement avec un fond spécial de 1000 fr.

V. Exc. me donne la faculté de porter dans le compte de l'écrit de Rome cette dépense dont elle évalue le montant à 1079 fr. 60 c.

Je soumettrai à cet égard plusieurs observations à V. Exc.

1^o Les 4 mémoires relatifs à deux acquisitions différentes d'objets ensemble à 1886 fr. 43 c. dont 207 fr. 29 c. appartenant au 1^{er} carré fait en 1806, et 1079 fr. 60 c. au dernier.

2^o Les 207 fr. 29 c. ne figurant plus dans la somme totale ont ils été en effet remboursés? et dans ce cas, pourquoi les deux mémoires sont-ils joints aux autres pour être portés en dépense.

3^o Les dates de ces 4 mémoires, qui sont d'années différentes ne leur permettront pas de figurer dans le même exercice, si, d'autre part, leur titre ne les rendait étrangers à notre établissement.

J'étais donc sollicité V. Exc. de faire rembourser le montant de ces mémoires à Paris à l'agent de l'Acad. des B.^s des B.^s arts, moins pour s'acquiescer notre établis-
sement dans d'espaces qui ne le concerne nullement, que pour éviter une irrégula-
rité qui aurait suivi de plusieurs inconvénients. Je renvoie à cet effet les quatre
mémoires à l'Acad. des B.^s arts, en priant V. Exc. de vouloir bien faire visiter
si les deux premiers ont été en effet remboursés.

Daignez, Mgr. agréer etc.

Au même

Rome, 4 g^{bre} 1727.

Mgr.

J'ai l'honneur d'informer V. Exc. que M. Lemouine, Secrétaire-Biblio-
thécaire de l'Académie de France à Rome, est arrivé ici le 20 du mois passé,
et a accepté cette fonction aux mêmes conditions et avantages que son prédé-
cesseur.

Je'ai connu et apprécié de la plupart des personnes qui composent l'Acadé-
mie, M. Lemouine y remplira les devoirs de sa place sans contrainte et à
la satisfaction de tous, si l'espère. Il n'a pas moins de zèle que de capacité, et
l'usage dont il jouit m'est un sûr garant qu'il saura justifier la confiance que
V. Exc. a daigné placer en lui, en lui accordant, sur sa demande, la place qu'il
occupe.

Nous avions plus espéré de l'occasion de son départ, par rapport aux ouvrages que
notre bibliothèque tient de Ministère. Il n'a pu obtenir que fort peu des Livraisons de
Luy dont nous avons le commencement, et aucun ouvrage nouveau. J'aimé à penser
cependant que notre éloignement ne nous privera pas de cette partie bien importante
de secours de V. Exc. et on ne daignera renouveler l'ordre que l'Académie ne soit
point oubliée dans la répartition des ouvrages pour les quels le Ministère s'occupe,
de ceux au moins qui peuvent ne pas être sans utilité p.^r notre Bibliothèque.

J'ai l'honneur etc.

À M. le Secrétaire perpétuel de l'Acad. des Beauz-arts, à Paris.

M. et cher Cousin,

à l'Académie

Rome, 20 X^{bre} 1727.

J'apprends, à la visite par voie indirecte et par conséquent peu certaine, que
M. de Fontenay, de l'Acad. de France récemment nommé, et qui devoit
se mettre en route vers la fin de g^{bre}, veut différer son départ jusqu'à 2 de
février 1728. Cette résolution est motivée à ce qu'il parait, sur ce que luy
l'architecte et le sculpteur, ont été malades. Les M. de l'Académie n'ont pas
d'ignoré cette résolution ministérielle du 27 8^{bre} 1727, suivant à l'appui de l'opinion
de l'Acad. le traitement de Fontenay ne commença à courir que de l'époque

de leur entrée réelle à l'Académie. Une telle mesure pouvant être préjudiciable à leurs intérêts, il importerait qu'elle en fût sans inconvénient. Il est facile d'approuver les sages motifs de cette décision de Ministère; ils sont conservateurs de l'organisation et primum de l'ancien état.

Au reste, lorsque en cas de force majeure, et en circonstances indépendantes de la volonté des Bénévoles, le empêchement de partir à l'époque accoutumée, ils ont la ressource d'adresser une réclamation au Ministère; si S. Exc. la juge suffisamment motivée, soit en faveur, il y a lieu d'explorer qu'elle accorde, soit l'arrière du traitement, soit au moins une indemnité; mais sans cette autorisation, le Directeur ne peut tenir compte du traitement que du jour de la présence.

Je regarderais comme une mesure fort utile que, non seulement M. le Pensionnaire prît connaissance du Règlement qui sert de règle à Rome, mais que chacun d'eux en souscrivit un exemplaire qu'il devrait remettre au Directeur, nul ne pourrait alors chercher à s'y soustraire, sous prétexte de les ignorer.

J'ai l'honneur de remercier, M. et ches collègues, votre complaisance accoutumée relativement à ces deux objets qui intéressent un établissement Royal pour le quel votre zèle est si bien connu.

Je suis etc.

A. S. Exc. le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur.

7 avril 1818.

Mgr.

J'ai l'honneur d'acquiescer, et de s'être à la décision de V. Exc. la demande d'un Bénévoles, M. Guiraud, tendant à obtenir que sa pension lui soit comotée du 1^{er} Janvier, et non du moment de son arrivée, ainsi qu'il est réglé par décision ministérielle du 27 Mars 1818.

Les empêchemens allégués par M. Guiraud me paraissent de nature à pouvoir être pris en considération; mais V. Exc. sait trop bien séparer ce qui appartient à la justice d'avec ce qui est dû à l'exemple, pour que je puisse influer sur sa décision.

Des cinq pensionnaires qui auraient dû être rendus à Rome au commencement de cette année, aucun n'a été exact. M. Lamo, arrivé dans le courant de Janvier, a été admis à le toucher, ainsi que M. Foley, arrivé plus tard, mais ayant justifié l'empêchement, hors de sa volonté. M. de Dupré et La Perrière n'ayant pas d'excuse valable l'ont perdu, et V. Exc. voudra de celle de M. Guiraud. J'ai l'honneur etc.

Au même.

22 avril 1828.

M^{gr}.

Transmettre à V. Exc. la *Devis* jointe du *Devis* ^{des} M. Ducet, est l'appuyot. Le motif sur le quel elle repose est trop positif pour que je croie devoir y rien ajouter, sinon que M. Ducet est un des *Devis* ^{les} qui ont le mieux profité de leur séjour à Rome, et qu'il me paraît mériter, non seulement par la constance qu'il allie, mais encore par celles dont la modicité ne lui permet pas de se prévaloir, la faveur qu'il sollicite.

J'ai l'honneur d'offrir à V. Exc. etc.

Au même.

20 mai 1828.

M^{gr}.

J'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. le compte des Recettes et dépenses de l'Académie de France à Rome, Exercice de 1827, en trois expéditions et avec les pièces à l'appui.

Le résumé donne pour Recette 106628^{fr}. 19^c

Pour dépense 107018^{fr}. 99^c

La dépense surpasse la Recette de 390^{fr}. 80^c

Mais V. E. observera que cet excédent n'existerait pas, si le prix et les frais des plâtres envoyés à l'École R^{elle} des B^{es} arts de Paris (1286^{fr}. 84^c) n'eussent point figuré dans nos dépenses, nous aurions au contraire un reliquat de 496^{fr}. 24^c.

V. Exc. trouvera sans doute juste d'augmenter de cette somme de 1286^{fr}. 84^c l'allocation de 1828. J'ajouterais que le nombre des *Devis* ^{des} p^{er} cette année étant au delà du compte, l'Établissement en sentira la nécessité.

Des maladies plus nombreuses et plus longues que l'année précédente ont été les dépenses de l'art^{de} Infirmerie; et nécessité des gratifications aux médecins et chirurgiens.

Quelques augmentations dans le mobilier des *Devis* ^{des} ont eu lieu. Leurs lits ont été entourés de rideaux, leurs couvertures renouvelées. Leurs ateliers, leurs chambres restaurés, repeints, etc.

Une forte réparation devenue de jour en jour plus urgente a été faite aux murs d'enceinte de la Villa dans la partie des jardins, sur environ 200 m. de longueur. Différens travaux de maçonnerie dont il serait fastidieux d'entretenir V. Exc. mais éminemment utiles, quoique toujours différés faute de fonds, ont reçu leur exécution. Du économie pour un petit nombre de *Devis* ^{des} en ont fourni les moyens.

La Bibliothèque a été augmentée d'environ 200 vol. et de nombreux reliés,

ont été faits. Ce qui s'y trouve est maintenant en ordre. Mais elle attend de la sollicitude de M. Sec. Des occasions plus favorables. Elle pourroit être riche, si elle n'avoit point été si souvent volée dans la répartition des ouvrages acquis par le Ministère.

En vertu d'une autorisation spéciale le Directeur a cédé à l'établissement une argenterie qu'il avoit acquise pour l'usage de la place. Le Ministère en consultant que cette cession eût lieu aux prix de factures, et moyennant 14000 f. veut compenser la perte de l'intérêt de cette somme pendant cinq années. Le total du compte se trouve dépasser de quelques cents francs la 1^{re} autorisation. Je n'ai pas cru que cela dût m'inquiéter de la porter active au présent Exercice. Les factures portent les dates de l'année de l'acquisition primitive. Cela ne pourroit être autrement. Celle qui n'ont pas de retours ont été remplacées par une estimation faite par l'Expert de S. S.

Le moyen de cette acquisition le Directeur pourra traiter, sans luxe, mais tout ensemble, les provisions qui les circonstances de la place le mettent dans la nécessité d'acquiescer.

Quoique je n'aie rien de plus, je ne puis terminer cette lettre sans vous témoigner, M. Sec. l'opinion que l'Etat de la place dans la sollicitude de M. Sec. et les vœux qu'elle forme pour en voir bientôt prolonger les effets.

Je joins, agréés aussi, M. Sec. l'hommage de mon profond respect avec le quel j'ai l'honneur d'être etc.

A M. L. Truquetty.

29 mai 1828.

Monsieur, je mets à votre disposition 6 lettres cordées et emballées, ci-après désignées, par votre adresse par le vote de mes à Marseille.

Celles de ces caisses qui sont n^{os} 1 à 4, et marquées A. B. ont été adressées à S. Sec. le Ministère de l'Intérieur à Paris. Les frais seront acquittés par le Ministère.

Il m'a été observé que la caisse n^o 5, quoique portant l'adresse du Ministère dans son regard de frais, les quels seront acquittés par M. Sec. est adressée à S. Sec. le Ministère de l'Intérieur à Paris.

Les 5 caisses dont il vient d'être fait mention contiennent les ouvrages annuels de Sculpture (1^{er} à 5^{es} années) de celle de l'Académie de S. S. de France plus deux statues en plâtre.

M. Sec. de l'Intérieur sera chargé de ces expéditions annuelles des Sculpteurs parvenus de l'Académie de France, et rappelle que ces objets ont été précédemment acquittés par M. Sec. le Ministère de l'Intérieur de Paris, et que ces objets ont été obtenus à raison de leur fragilité.

La 6.^e caisse n.^o 6 à l'adresse de M. Alph. Giroux, marquis AF, et qui
marchera de concert avec cette expédition, ne contiendra d'autres que des objets
ouvrages de M. Giroux, Louis.^{de} et quelques objets d'art à son usage, il y a lieu
d'espérer qu'elle obtiendra la même faveur que les autres. Les frais de cette
Verrerie seront acquittés à Paris par M. Alph. Giroux.

Vous voudrez bien, M. faire suivre généralement tous les frais à Paris, et
recommander à M. Al. Lh. de Guéris la plus grande célérité pour la mise en
route de cette expédition.

Je suis avec une parfaite considération etc.

A M^l. Jullien et La Couture.

28 mai 1828.

M^l. J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai mis à votre disposition,
pour être expédiée pour Paris, par voie de terre, une caisse lardée et emballée,
marquée AF et portant l'adresse à S. Exc. le Ministre de l'Intérieur à Paris.

Elle contient les ouvrages de M^l. les Louis.^{de} de l'Acad.^{de} N.^o de France,
tableaux, études de Vestibules et Dessins d'architectures.

Comme de coutume, et en vertu d'une autorisation de M. le Directeur
g^l des Douanes, cette caisse doit passer au Pont de Beauvoisin sous l'au-
toute, Veuillez en prévenir votre correspondant et lui recommander le soin
de la célérité. — J'ai l'honneur d'être etc.

28 mai 1828

A M. Meisner, receveur g^l des Douanes à Pont de Beauvoisin.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous prévenir que je viens d'expédier, par
l'entremise de M^l. Jullien et La Couture, de Rome, une caisse emballée
portant pour marque AF, avec l'adresse à S. Exc. le Ministre de l'Intérieur.

Cette caisse contient les études annuelles de peintures et architectures de
M^l. les Louis.^{de} de l'Acad.^{de} N.^o de France à Rome. Je vous prie de rappeler
la faveur dont j'ai joui ces ouvrages etc. (V. la lettre du 22 mai 1827).

Rome, 3 juin 1828.

A S. Exc. le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur

M^l.

J'ai l'honneur d'informer V. Exc. que les ouvrages de M^l. les Louis.^{de} de
l'Acad.^{de} de France, après avoir été déposés ici du 20 avril au 4 mai, viennent
d'être expédiés pour Paris, savoir :

La Peinture, l'architecture et la musique, par voie de terre et par les diligences
de M^l. Jullien et La Couture, le 28 mai; le tout renfermé dans une même caisse.

marquée AF portant l'adresse de V. Sec.

La Sculpture, par voie de mort, le 30 id. par les soins de M. Jacquetty 7^e.
 le correspondant à Charvillat fera suivre jusqu'à Paris par emballage. Elle en-
 sauffera dans 2 caisses dans l'ordre suivant :

1. 1. Branche dure figure en marbre, par M. Ducet.

2. Louis en marbre, par M. Dupuy.

3. Tête en marbre, par M. Ducet.

4. Figure en plâtre, par M. Savon.

5. Modèle de la figure en marbre de M. Ducet.

Ces figures sont marquées AF et portent aussi l'adresse de V. Sec.

Cependant il est à observer que l'envoi de la caisse n.° 1 n'a point été
 fait par le Règlement, parce qu'elle contient le modèle de la figure en marbre,
 les frais qu'elle occasionnera seront supportés par M. Ducet, ou pour lui par
 l'agent de l'école n.° 1 en 18^e arts. C'est ce qui a été expliqué à l'ord.^{re}

Je joins à ma lettre 3 feuilles en forme de tableaux comparatifs, des
 ouvrages exigés par le Règlement, et de ceux qui ont été faits. Quelques uns
 de M. M. les Com^{tes} sont en défaut à cet égard. Malheureusement l'opacité
 naturelle en laout est plus forte chez plusieurs d'entre eux que l'amour de
 l'art, et rend vaines les sages dispositions du Règlement et les exhortations
 du Directeur. La disposition a été conséquemment peu nombreuse, et encore
 moins satisfaisante, l'architecture à part, car cet art continue à être exercé
 ici par les Bossuinaises avec autant d'aide que de succès. Quelque peu
 pénalisée, l'a depuis longtemps la palme, en exposition. Il n'est possible
 de n'avoir à donner que des éloges partiels. heureusement c'est la dernière
 fois, et rien d'excepter lors d'une autre plus heurée.

M. Ducet a exécuté en marbre une tête d'étude dont il ne devait que
 le modèle dans sa 3^e année. prise par l'état de santé de la mère de l'élève
 né en France, il a transporté l'ébauche en marbre de la fig. de 1^{re} année
 ce qui n'est qu'une anticipation de frais, il ne touchera le complément de sa
 somme qu'en rendant cet ouvrage terminé p^r l'exposition prochaine.

L'inspection des feuilles ci-jointes fait connaître les ouvrages app. au
 Gouvernement, parmi les quels se trouve l'interopante Association de
 Pontivy d'écrite par M. Duban. J'en prendrai occasion de dire à V. Sec
 pour être sollicité par un exemplaire de celle des thèses de Coracalla,
 qui sont et publiés en ce moment de l'école, ouvrage pour le quel le
 Ministère a certainement tenu.

L'intention de V. Sec. était que les fragments d'architecture destinés à l'école
 en 18^e arts de Paris fussent expédiés en même temps que les ouvrages en Com.

cela a été impossible; l'opération, déjà longue, de moulage ayant éprouvé
divers obstacles, et par conséquent des retards. Plus tard il seroit l'objet
d'un second envoi.

J'ai l'honneur d'offrir à V. Exc. l'hommage etc.

Au même.

116
Le juin 1828.

Mor.

J'ai reçu la lettre du 10 mai, par laquelle V. Exc. m'annonce son inten-
tion de faire copier le Discours de Croix de David de Volterra, et me demande
si l'acquisition de cette copie pourroit être confiée à M. Perrin. Je m'impress-
e de répondre affirmativement à cette question, pourvu, non seulement de talent et
de l'exactitude avec les quels ce jeune artiste sauroit reproduire le chef-d'œuvre
de David de Volterra, mais encore du zèle et de la ponctualité qu'il mettra à
l'acquiescer de ce travail, si V. Exc. daigne l'en charger.

À l'égard du prix à mettre à cette copie, et sur lequel V. Exc. me consulte
également, j'estime que via la difficulté, l'extension et la longueur de l'ouvrage,
vraiment les pertes de temps que la gêne et le peu de liberté de lieu en a trou-
vé le tableau occasionneroit, ce prix ne sauroit être moindre de 4000 fr.

Une difficulté que je pressens, mais dont je n'ai point encore la certitude,
est présente.

V. Exc. n'ignore pas (car je pense que ce n'a pu avoir lieu qu'en vertu d'un
acte du gouvernement) V. Exc. n'ignore pas, dit-on, que le couvent et l'église
de la Trinité du Mont, pour qui avoit été achetée cette belle fresque, vient
d'être retiré de l'administration des biens français à Rome, et cédé, avec
un revenu de 6000 écus romains, aux Dames du Sacré-cœur de Paris. La
fresque? Il s'agit peinte sur le mur d'une chapelle, puis enlevée et mise
sur chariot, à deux, maintenant placée dans la sacristie, où l'administration
des religieux a pu jusqu'à ce moment en jouir. Mais déjà ces dames (dont
je souhaite que l'académie n'ait point à redouter un jour le voisinage et la
mésintelligence) s'occupent des dispositions de leur cloître, et ont à craindre
qu'elle ne comprime aussi celle du chef-d'œuvre de David, et qu'aussi il ne
soit soustrait, non seulement à l'administration, mais même à la possibilité
d'en acheter la copie; inconvénient qui seroit faire regretter amèrement
qu'il n'ait point été transporté en France comme propriété des établissements
français, en quel ne l'y soit maintenant, si la chose est encore possible.

Si V. Exc. veut s'éclaircir de jussé sur les dangers probables que courent sous
plusieurs rapports le tableau qui a vuitta sa destination, elle lui suggérera un
moyen de le lui plus efficace encore que celui d'une copie. V. Exc.

Le. L'unique ne consulter aussi sur les autres chefs d'œuvre dont il
serait désirable d'avoir des copies: ils sont nombreux, et cependant le choix
en est difficile, parce que la plupart sont d'une extension qui ne permet
guère d'y peindre, et d'une perfection qui mettrait en défaut le petit nombre
d'artistes bien qu'habiles qui voudraient s'y voir. Le talent de copier s'in-
prouve. C'est à un degré éminent en tout des nombreuses écoles des grands
maîtres dont il multipliait les productions, soit en copiant à leur imitation
soit en les reproduisant par ses copies, il a imposé aux lui cette possibilité,
comme aussi celle d'entreprendre et de conduire à bien, c.à d. avec unité
et harmonie en votre temps, les grands rénovations de palais qui peussent
illustrer une époque et immortaliser un nom. L'indifférence de l'abus à
peine formé, trop favorisé par la facile application des idées de Rich. en
fut la cause. Ce fut une faute: il faut en subir les conséquences. Elle
s'appliquent au cas dont il s'agit. Sur les nombreux artistes habitant Rome
en ce moment, il en est à peine deux ou trois qui pussent se vouloir
faire de bonnes copies, et parmi toutes celles qui s'exécutent journellement
ici, je n'en ai pas vu une qui fut vraiment digne de porter ce titre.

Les Surintendants de l'Académie eux mêmes, à qui les Statuts de l'Académie
sont imposés un travail de ce genre, dans la double vue d'enrichir successivement
la France de la réputation de plus belles productions de maîtres, et d'ajouter ainsi
au talent de l'élève, ne s'acquittent qu'avec indifférence de cette obligation. J'en
ai vu pas un sortir depuis long-temps de l'École de Rome une copie vraiment
intéressante ou même bien faite. La présumption et le dédain qu'ils affectent pour
ce genre de talent sont insupportables. Contre elle l'autorité de la raison perd sa force
et ses exhortations demeurent vaines.

A l'exception du tableau de D. de Vespere, N. E. de s'appliquant pas
sur la cathédrale des ouvrages qu'elle doit faire copier, je dois peindre par analogie
qu'il s'agit plus particulièrement de ceux qui la reproduction menace
l'avantage et qui sont dans des lieux dont la nécessité des événements ne peut
les faire voir. C'est surtout par exemple ceux de Raphaël au Vatican. En effet
les ouvrages de ce peintre immortel me paraissent les plus propres à opposer
à la dévotion qui semble perdre l'art en France, et qui menace de l'histoire
de l'académie. La raison, la simplicité noble et gracieuse, ainsi que naturelle
qui se voit dans les productions de ce divin maître devraient lui faire donner
d'abord la préférence sur Michel-Ange dont le génie mal interprété que
facilement égare les imitateurs. En 1783 le Ministère eut l'idée de faire
copier le Vespere de Rome et même toute la chapelle Sixtine. Une lettre
de son préfet M. Cheloni, en date du 28 mai même année, signée

les nombreux inconvénients et les innombrables frais d'une pareille entreprise, ce qui sans doute déterminera alors à abandonner cette idée. La question présente mériterait que V. E. se fût représentée cette lettre très détaillée et parfaitement judicieuse; j'avois une idée q. alle. des obstacles qui m'empêchent certainement d'entrevoir les opérations de ce genre.

S'il ne s'agissait que de fresques de moyenne proportion ou de tableaux tels que la transfiguration, la vierge de Foligno, le Christ au tombeau de la galerie Borghese, etc. tout cela seroit facile et sans autre obstacle que de trouver des talens qui pussent dignement les reproduire. M. Dally, que me cite V. E., pourroit y être employé avec confiance. Avant donc de proposer un chef de tableau, j'adresserois que V. E. fît mes idées sur leur exterieur, en considérant quelles seroient à peu près les sommes que l'administration peut consacrer à l'exécution de ce projet, et j'attendrai la réponse qu'elle devra me faire.

Je suis avec un profond respect, Mgr. etc.

Rome le 24 juin. 28.

à M. le Secrétaire perpétuel de l'Acad. des B. arts, à Paris.

M. et cher confrère,

Je viens vous informer que les ouvrages de M. M. les Benvenutois ont été expédiés et adressés à S. Exc. le M. de l'Antiquaire, les peintures par voie de terre le 26 mai (dans la même caisse se trouvent la musique) la sculpture par mer le 30 id. et renfermés dans (certaines d. l. n. l. n. l.) aux frais de mess. M. Duvert.

Vous trouverez, ci-joints, M. les tableaux comparatifs accoutumés pour faciliter à l'Acad. l'examen des obligations plus ou moins exactement remplies les mêmes tableaux ont été envoyés au Ministère.

Je pourrais rigoureusement donner ici ma lettre en renvoyant à la précédente sur le même sujet le retour des mêmes observations sur les ouvrages et l'exposition. Il y auroit économie de tous p. l'Acad. et pour moi. Les intéressés m'en saventent qu; je serais cheri et bien avec tout le monde, en achetant, il est vrai, ma tranquillité aux dépens de ma conscience; mais je n'en proposerois pas moins pour l'ami, le protecteur de cette bonne cause, dont j'ai fait autre fois partie, et dont les torts méritent toute votre indulgence.

Voilà ce que je pourrais peut être son nombre de personnes, mais ce n'est point ainsi que je comprends le devoir qui m'est imposé; et quelque pénible qu'il soit à remplir, puisque la vérité dans cette circonstance doit entraîner avec elle le blâme, je n'hésiterai pas à m'en acquiescer. Heureusement ce sera pour la dernière fois.

Je dois donc dire à l'Académie que, toujours par les mêmes motifs, c'est-à-dire pour le peu d'ardeur au travail, l'indifférence pour les conséquences fâcheuses qui en sont la suite, et plus que cela, par une opposition habituelle à tout ce qui porte le nom de devoir, les ouvrages, à l'exception d'un petit nombre, n'ont point terminés. L'époque de l'exposition, elle a dû être reculée de 20 jours; et encore les deux copies peintes n'y sont-elles arrivées qu'après l'ouverture. Deux modèles de figures, deux têtes ronds, sept ou trois esquisses peintes, dont deux grandes, deux figures peintes du paysage, et tous les dessins manquaient à cette exposition. Aussi a-t-elle été très peu nombreuse. L'Acad.^e jugera si la qualité a pu y compenser la quantité. Les nombreux artistes de tous les pays qui habitent Rome, et s'empresent de voir comment les Français y profitent des avantages tant civils qu'ils y reçoivent de leur gouvernement, n'en ont point jugé ainsi. En sortant de ce beau palais élevé dans le lieu le plus inspirateur, de la sorte d'établissement entretenu à grands frais par une nation qui marche à la tête de la civilisation et des arts, ils se rappelaient, les uns avec un malin plaisir, d'autres avec un véritable chagrin le Marcitor ridiculus mas. J'en ai souvent songé; et bien que ma conscience n'ait point à se reprocher de complaisance dans cette déconsidération, dans cette horreur (qu'il s'agisse de permettre ce mot à mon émotion qui se renouvellera chaque fois que ma pensée mesurera la différence de ce qui est avec ce qui pourrait être), elle n'en porte pas moins une amertume que je n'éprouve pas impunément.

Je dois confesser ici ma présomption. J'avais espéré, par des soins assidus, par le sacrifice même de tous mes moments, parvenir dans l'Asile de Rome l'amour de l'art, le zèle au travail, et par suite la considération qui en est la juste récompense. Tout cela n'était qu'une brillante illusion. Aussi a-t-elle fini pour moi un rêve de ses années, pendant le quel m'ont frôlé de pénibles et épineuses réalités. Mais la coupe est vidée; je l'ai posée; j'en suis à la lie.

Si dans cette circonstance je ne considérais l'Acad.^e comme une famille à laquelle je me trouve aussi heureux qu'honoré d'appartenir, je me garderais de l'importance de pénibles sentiments qui me sont personnels, et je me bornerais à lui exposer froidement des faits, et ce qui est à ma connaissance sur le mauvais emploi de quelques uns, je pourrais dire à la plupart des sens^{és} elle me pardonnera cet oubli qui, je l'espère, ne sortira pas de son sein, dans le quel elle reconnaît la susceptibilité d'un profond sentiment des devoirs et de l'amour du bien.

Si quelques personnes seroit peut-être tentées de voir une disposition arbitraire, d'autre le sçait et le fait bien et avec justice hors de mesure, car il est facile d'être indulgent pour les teste dour on ne souffre pas. Quoiqu'il en soit, j'avoue qu'il y a de ma part impuissance, et je crains bien qu'il ne passe à mon successeur, si l'Acad. ne consent à l'avis de Me la Force de son autorité. En b'ain public vigoureusement prononcée par elle contre le mauvais emploi des farces du gouvernement me parait le seul moyen efficace d'y porter remède.

Il y auroit cependant de l'injustice à ne pas reconnaître à travers l'indifférence et l'apathe toujours croissantes, le zèle et le talent de quelques uns de Me. les Académiciens. L'Académie en fera sûrement le dépôt sur le nombre et la qualité des ouvrages qui lui sont soumis. C'est ainsi, p. exemple, q. l'architecture obtient depuis quelques années, non seulement une honorable réception, j'aus le b'ain qui enveloppe les expositions en g. mais d'immenses éloges. Néanmoins cet art très peu populaire est par cela même incapable de soutenir lui seul l'honneur d'une exposition, quand la peinture et quelque fois la sculpture l'abandonnent. Deux ouvrages après marquaient, les médailles de Me. Dumont et de Me. l'out point et exposés, paraissent tout sous les points, p. l'exécution en marbre. Communis plus tôt, de savoir que en sortis au moment de l'exposition et y montre ce qu'ils valent. Mais la négligence d'une année l'Acad. sur l'autre, et l'œuvre va touj. croissant. C'est une expérience qui cependant ne corrige personne.

Si les Arts ^{et} laborieux en raison inverse de leurs dispositions, et à qui il faut arracher le petit nombre d'ouvrages qui méritent le sçavoir, l'occupent d'autres travaux, et leurs ateliers étroit pleins, leurs ateliers tapissés d'écrites, leur chambres ornés des images vivantes de leur maître, ce les mœurs de l'Acad. vicieux par eux, il y auroit toujours transgression de devoirs; mais au moins ils ne seroient pas sans excuse, il faudroit enlever les loyers. Mais bien loin de là, le travail de quelques uns se réduit à presque rien. Le soleil ne passe point souvent pour eux, et avec inutilement, que le bien de la cause, et de la fatigue ou l'altération de leur santé les empêche de joindre de ses premiers rayons, la peinture en est certainement bien innocente. Divers invitations du Ministère et de l'Acad. courent aux Académiciens de s'occuper des procédés de la fresque, pour pouvoir se servir le naturalisme en France, ce que l'on a même communément de faire. Oh bien! depuis six ans aucun d'eux n'a consenti à ajuster cette utile commission à son talent. Ce n'est pas, du reste, que le talent ait toujours parcouru tous les degrés d'élévation, avant d'en venir à l'application. Souvent émancipé trop tôt, il n'a pas le tempérament épais robuste pour digérer la nourriture qui lui présente l'usage; ont la route lui à de survenir prématurément. Mais en cela il n'y a pas de leur faute. L'académie raison de plus pour chercher à acquiescer à ce qui l'on ne sauroit y opposer.

Néa

Voilà bien des gens que je viens d'étudier, les une grande partie des *Ben.^{es}*
 le *Di. Scipio* qui se font *Scellame* en leur faveur. D'après nombreuses exceptions.
 Mais cette ce ne font que des exceptions, et l'*Atad.^{ie}* saura les colloquer à qui de
 droit: si elle décide que j'établirai ensuite des récompenses à mon rigorisme,
 je puis lui rendre un compte avantageux de la bonne conduite et de la tranquillité
 de tous, de l'urbanité et de la politesse de la plupart, des estimables et excellentes
 qualités de quelques uns. Le tout en g^{ral} de ses hommes rebelles.

Je finis ici ma philippique: elle est dans doute très longue: elle sera
 la dernière: c'est le usage accoutumé de plusieurs années. L'échéance m'importe
 dans le calme et la paix non existentielle d'itoriale, en espérant toutefois
 que l'*Atad.^{ie}* s'occupera prochainement d'en prévenir le terme en me proposant
 d'avance un successeur. Je lui remettrai avec soin de l'impression un très
 frêle tome d'autorité dont je suis sûr que le pouvoir s'est usé dans mes mains, et je
 rentrerai avec une satisfaction plus vive encore au sein de l'*Atad.^{ie}* au milieu
 de mes honorables et illustres collègues, si je puis après s'y retrouver cette douce
 bienveillance, cette constante affection que j'ai tant regrettée depuis six années.
 Veuillez, etc. et avec confiance, en lui exprimant ce vœu, lui faire après l'hommage
 de mon profond respect, et recevoir particulièrement l'assurance de mes sincères
 sentiments d'affection et d'attachement. etc.

P. S. Je joins aux tableaux joints l'indication du contenu des cahiers en
 suivant l'antique usage, les *Ben.^{es}* ont fourni de nombreux objets dont je ne puis
 donner ici qu'une note très imparfaite. Le tout sera d'après l'usage en
 secretariat, si les oppositaires fixent d'ici les objets qui doivent leur servir.

Paris, le 9 ^{Jan} 1808.

A. S. Exc. le ministre l'ordinaire d'Etat de l'Intérieur.

M^{rs}.

J'ai reçu la lettre en date du 20 août, par laquelle V. Exc. m'informe que le
 Roi a nommé pour me remplacer M. Horace Lernet Directeur de l'*Atad.^{ie}* de France
 à partir du 1^{er} janvier 1809.

M. de Lernet apportera à l'*Atad.^{ie}* l'influence d'un grand talent et d'une
 renommée justement acquise, quoique précieuse. On peut espérer beaucoup de ses efforts
 pour y réunir l'amour de l'art et l'activité du travail.

V. Exc. émette des vœux à mes efforts pour la maintien de l'ordre dans mon admi-
 nistration. Il y auroit en effet, je crois, autant que possible; mais je serais volontaire
 je n'ai rien à un établissement unique, de aux grandes parties de Louis XIV
 l'immortelle et la considération qu'il méritait et obtient. Et est d'après les récom-
 penses tout resté bien au dessus de mes espérances, tout en semblant avoir été, au delà

des préventions involontaires, au dedans des caeurs qui pouvaient les perpétuer. Mais l'obéissance obtiendra peut être davantage, car tels sont les hommes. Il y a d'ailleurs de la fortune dans tout: je ne suis plus jeune, et il requiert longtems elle a été de m'être favorable.

Si beaucoup d'espérances opposées ont été déçues, si je n'ai pas fait tout le bien que je voulais faire, je remporterois au moins l'approbation de ma conscience, la vôtre Mgr, et celle des personnes témoins d'un d'oe qui ne pouvait aller au de là du sacrifice de tout mes moments. Le Ciel étoit mon devoir, je ne puis m'en faire un mérite.

A son départ, M. de Verrier aura à réclamer j^r. l'Acad^{ie} dans les B^{is} de M^{me} la suite des ouvrages de notre Bibliothèque a reçu le commencement, et acquies de V. Exc. ceux qu'il lui seroit possible d'y ajouter. Malgré les augmentations que j'ai pu y faire, cette Bibliothèque est encore bien pauvre.

Je serois reconnaissant q. V. P. Vouloit me renvoyer, aussitôt que possible, le compte approuvé de l'année 1727, afin de préparer celui de 1728.

Je crains d'avoir prochainement à écrire à V. Exc. et à réclamer son appui au sujet d'une portion de jardin que l'on projette de détacher de celui de l'Académie j^r. on augmenteroit ceux des Dames de Saint-Louis, placés réciproquement en symétrie avec vous. J'ai déjà témoigné mes vœux à V. Exc. sur les suites de ce voisinage envahissant.

Je ne saurois terminer cette lettre, Mgr, sans exprimer à V. Exc. combien je suis touché en expressions humblement autant qu'honorable d'out le composé celle qu'elle vient de m'adresser. Daignez, Mgr, agréer les actions de ma vive reconnaissance, ainsi que l'hommage de mon profond respect.

All' Em.^o et Cav.^o Sig. Land. Galoff, Camerlengo d. S. C. Chies.^a 19^o g^{ra}be

Eminentiss^{imo} Cav.^o A. Bonovohi Camaroveri che donette individua^{li} la di lui bontà contro li S. architetti Duban et Kaudoyer sono stati loro comunicati. Questi pensionati si sono comparati riprenduti, colla scusa però, che quel lavoro di misurare fu eseguito in meno di due ore, e per così dire, per occa sione. Questo può scusare l'intenzione, ma non il fatto. Del resto, come è la prima volta ch'essi si trovano in contraversione alle leggi, prometto, se io per loro, che sarà anche l'ultima.

Diogo l'Em.^o V., nel ricevere questa assicurata, degnarsi a cettare anche quella del profondo rispetto col quale mi rivoliaro coll' Em.^o V. Cav.^o Camib^o et d. S. L'ordine, etc.

A S. Exc. Le M^{tre} d'ordinaire à l'Etat de l'Antier.
Mgr. J'ai reçu avec la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser

20 g^{ra}be

le 9. et l'ampliation de l'ordonnance du Roi du 30 août, qui établit à l'École de Rome, pendant 5 années, les élèves graveurs qui auront remporté les grands prix.

Le concours de graveurs ayant lieu tous les deux ans, il se trouvera alternativement à l'École deux ou trois graveurs.

L'ordonnance ne contient que les dispositions relatives à leur travail, et la lettre de M. Lac. n'y ajoute pas les instructions supplémentaires concernant les autres conditions de leur pensionnat. Seront-ils assimilés à cet égard aux autres élèves? de le croire, mais il n'est observé qu'ils ne touchent à Paris que 2000 fr. de pension, et que les Elèves à Rome y reçoivent 2400 francs, et moitié pour leur nourriture.

Il ne suffira donc pas de faire à l'École de Rome, à mesure que les graveurs y arriveront, le transport de ce qui leur doit être payé à Paris; il faudra y ajouter le surplus, ce qui ne mettra pas encore l'Établissement en état de supporter de dépenses qu'ils y occasionneront, parce que beaucoup d'autres frais viennent se grouper, pour chaque élève autour du traitement et de la nourriture. Il est tel sculpteur, par exemple, qui peut coûter à l'État, dans certains années, de 4 à 1500 fr. tout les besoins de leur art sont dispendieux.

Au reste, en attendant les ordres de M. Lac. je me repose sur la prévoyance de M. le Ministre, bien persuadé que les dispositions qu'elle prendra à cet égard ne permettront pas que le retour à Rome des pensionnaires graveurs y soit une charge pour l'Établissement.

Daignez, Myn., agréer l'hommage de mon profond respect.

et M. Lac. le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur. — Le 4^{me} 1808.

Myn.

J'ai reconnu et rectifié les deux erreurs de calcul que me signale M. Lac. en me renvoyant approuver le compte de l'Académie (exercice 1807) et en y ajoutant l'excédent de dépenses à 418.739.6 en lieu de 390.560.

Suivant les intentions de M. Lac. je ferai à l'Etat de l'Argentine faire un procès-verbal de compte avec déclaration qui suppléera aux trois pièces qui y manqueraient, et je renvoie le tout à M. Lac.

À l'égard de l'article Œuvres envoyées à l'École de Rome des 6^{es} arts de Rome, portée en dépenses extraordinaires, et pour les quels un fond spécial avait été promis, M. Lac. ne m'informe pas si en effet le compte de l'Académie en sera déchargé au profit de son budget 1808. Avant de la ville d'installer les comptes de cet exercice, il me serait utile de le savoir. Veuillez agréer etc.

Rome 24 octobre 1888.

A. S. Exc. le Ministre de l'Intérieur.

Monsieur.

J'ai reçu la lettre par laquelle V. Exc. me demande des renseignements p.^r fixer son opinion sur la réclamation d'un jardin appart.^{ant} à l'Abad.^e de France et que le Roi veut ajouter au local occupé par le Palais de Sacri-Sacri.

V. Exc. m'envoie en même temps la lettre qu'elle a reçue de ce sujet de S. Exc. le Ministre des affaires étrangères.

Il est dit dans cette lettre (sans doute d'après des renseignements fournis avec plus de soin que d'exactitude): « Le Roi ayant été aux dornes du Sacri-Sacri et Monastero (la Trinité du mont) avec toutes ses dépendances » il est évident que le terrain réservé à M. le Directeur ne pourrait plus être possédé que par elle, quand bien même des circonstances et des considérations particulières dans la nature de leur institution ne s'opposeraient pas à ce qu'il appartînt à un tiers. » et plus loin: « Le jardin, qui n'a pas de terrain de superficie, n'a été pris sur l'enclos de la Trinité qui depuis la révolution... »

Il y a à la fois assertions inexactes qu'il conviendrait de rectifier: 1.^o le jardin a plus de 200 toises de superficie; 2.^o il n'a point été pris sur l'enclos de la Trinité depuis la révolution; 3.^o il n'est point dépendance de la monastero.

Leon de contrat passé entre la France et la Toscane p.^r l'échange de l'ancien palais de l'Abad.^e au cours de la ville Médicis, le jardin dont il s'agit faisait partie de cette ville, et c'est ce dont V. Exc. peut se convaincre en jetant les yeux sur le plan qui en a été dressé et qui elle possède dans ses archives ou dans les bureaux de son ministère. Son Souverain à Rome en 1803, c. à d. à l'époque où la translation de l'Abad.^e dans ce local venait de s'opérer, n'a pu en en avoir connaissance même. Or, il est peu probable que la Toscane ait profité de la révolution p.^r usurper ce terrain sur les moines de la Trinité; et si elle en a depuis aucune réclamation ne l'ait élevée de leur part à ce sujet.

L'angle veut dire que le terrain projeté dans son enclos a pu faire partie qu'originellement il en faisait partie, mais à quelle époque? ou sur la tête qui peuvent appuyer cette opinion? Toujours est-il certain qu'il a été donné par les Médicis ou leurs héritiers, d'abord, à une époque assez éloignée, en plusieurs terrains d'écarts de vignes, de fontaines, ou de tout un

Bouquet

conduit en ceux de la ville. Les murs, la porte, en symétrie avec une niche ornée d'une belle statue, les divers fragments antiques qui y sont placés, tout enfin atteste le même goût, la même époque et la même volonté.

Il reste à répondre à la question des touronanes. D'abord on pourrait dire que ce n'est point l'Académie qui en a voulu, le plan près des Dames du Sacré Collège, et que si elle se croiquait dans la nécessité de s'éloigner et de se garantir, elle devrait s'adresser qui ce ne soit pas aux dépens de leurs voisins. Mais, à supposer qu'il y ait inconvénient, la précaution est mal conçue, car de plusieurs autres côtés de nos jardins la rue plonge dans celui dont il est question (et dont le directeur seul a le clé) et cela dans certains endroits à deux toises de distance. Il faudrait donc des murs d'une grande hauteur, qui nous masqueraient le rue de Rome, et ne les garantiraient pas. Au reste les jardins de ces Dames ne sont pas dominés seulement par les nôtres; ils le sont de toutes parts; et il est à observer qu'elles ne peuvent fréquenter ceux qui se trouvent en juxtaposition avec les nôtres, car elles les louent.

Vraie, Mgr., bien des applications pour un très petit jardin que la volonté du Roi est bien malheureuse d'ajouter à la vaste propriété qu'elle a abandonnée aux Dames du Sacré Collège; et je ne chercherais pas même à le répartir à ces Dames, si je ne croyais cette tâche dans le devoir du Directeur, si d'autre part je n'étais convaincu que ce jardin serait donné en pure perte, car elles ne pourraient en jouir; et si enfin je n'apercevais dans cette tentative de la part de ceux qui les dirigent un principe d'inhumanité qui, joint à d'autres circonstances, me fut présent à la fois, mais bien, qu'ils m'espèrent.

C'est à peu près de la même manière que des attaques, dont il est plus facile de comprendre le but que de concevoir la raison, sont dirigées depuis quelques temps contre l'Académie de Rome par des journalistes qui souvent, peut être sans le savoir, de piteuses jalousies, et feignant d'incriminer l'utilité d'une belle et noble institution.

D'après les renseignements circonstanciés que j'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. elle pourra peut être former son opinion. J'attends ses ordres.

Je joins à ma lettre celle de Mgr. le Ministre des affaires étrangères que V. Exc. a bien voulu me communiquer.

Duquesne, agrée, Mgr., l'hommage de mon profond respect.
Le Directeur etc.

Rome, 13 nov. 1828. ¹²⁷

A S. Exc. le Ministre de l'Intérieur.

Mgr.

J'ai l'honneur d'informer V. Exc. que, par l'effet du retard des versements faits par la maison S. Lafitte à la Banque Colonia, l'Académie se trouve débitrice envers cette dernière d'une somme non forte, M. S. Lafitte n'ayant versé jusqu'à ce moment, et pour le présent exercice que 24 mille francs, au lieu d'environ 80 mille qu'aurait exigés les besoins du service pour les six mois écoulés. Il en résulte deux inconvénients; le premier, qu'un établissement royal se voit en débet avec une maison de banque; le second, de lourds intérêts (à 6 p. 100) en pure perte. p. l'établissement.

Pour obvier à ces inconvénients j'ai espéré que V. Exc. fera expédier et presser les ordonnances des payemens du reste de l'année dont la fin s'approche.

J'ai l'honneur d'offrir à V. Exc. un

M. Bouchot, pensionnaire, à Naples.

29 g. ¹²⁸ 1828.

M.

J'ai l'honneur de vous transmettre, de la part de M. le Directeur de l'Académie de France, votre compte définitif de 1828, y compris les frais de votre retour, et en exceptant le retard qui ne vous sera payé qu'un plus tard, en justifiant du travail de votre 9^e année.

Vous trouvez ci-jointe les modèles de trois quittances; l'une d'elles a pour objet les frais de votre copie dont vous êtes prié d'indiquer le montant. Il est y certain que les trois quittances soient copies et signées doubles par vous, et immédiatement renvoyées à M. le Directeur qui vous fera ensuite passer les fonds. Je vous invite de la part à ce point de vue de vous l'importance de cette dernière recommandation.

Veuillez agréer etc.

Le Secré. ¹²⁹ de l'Acad. etc.

M. Manno, à Naples.

11 décembre 1828.

M. J'ai l'honneur de vous prévenir, de la part de M. le Directeur qu'une somme de 1500 fr. à compte sur celle de 2100 fr. que vous avez récemment quittance, est mise à votre disposition chez le banquier de Naples correspondant de M. S. Lafitte. Il vous est loisible en conséquence de vous présenter pour toucher cette somme.

Je suis etc.

Le Secré. ¹³⁰ de l'Acad. etc.

121 bis

Rome le 31 Janv. 1829

à S. E. le Ministre Secrétaire d'Etat d'Intérieur

X

M^r.

M^r. H. Vernet, appelé par la confiance du Roi à me succéder dans la place de Directeur de l'Académie de France à Rome à partir du 1^{er} Janvier 1829, est entré en fonctions aussitôt son arrivée le 17 de ce mois. J'ai eu en conséquence les divers états de personnes, de mobiliers, objets d'arts &c, ainsi que les documents et instructions nécessaires.

M^r. H. Vernet, dont la pureté et la justesse d'esprit égalent le talent, m'a paru disposé à suivre généralement la marche adoptée par son prédécesseur, à continuer les efforts d'économie, à reproduire les conseils, exhortations pour entretenir ou raviver dans l'état l'amour du travail et de l'étude. Il y joindra surtout le puissant moyen de l'exemple, et je ne doute pas que sous l'activité de cette double influence avec les travaux de M^r. le Directeur, ne répondent victorieusement aux vœux de ce noble et utile établissement que tant de nations ont eue à la France et d'où sont sortis tant d'hommes qui ont contribué à sa gloire. Déjà dans le trois arts, divers ouvrages s'exécutent qui montreront la supériorité des bonnes études et des saines doctrines. S'ils peuvent être terminés à cette époque, l'exposition prochaine en sera faite. Sans avoir pu complètement réussir à amener le résultat que je crois maintenant certain, j'aurai au moins la satisfaction d'avoir contribué à la préparation.

S. E. m'avait prié de me faire le départ de M^r. Dantan sculpt^r, de Larmoy architecte, Vibert graveur, et Despreaux compositeur, pensionnaires en 1^{er} Janvier. Ils ont remplacé M^r. Debay et Bouchet peintres, Dumont sculpteur (M. Durat est de retour à Paris depuis le mois de Juillet), Dubois architecte, et Paris compositeur. nombre total de pensionnaires pour 1829, dix huit.

Je dois l'avouer à S. E. en quittant l'établissement dont le Roi m'avait daigné me confier la direction je ne puis me défendre d'un regret, celui de n'avoir pu y faire tout le bien que j'avais espéré. Je n'avais pu surtout lui rendre dans l'opinion toute la considération qu'il mérite et dont la malignité cherche sans cesse à le déshonorer. Cependant j'ai cette consolation qu'on a partout rendu justice à mes efforts, comme j'ai la confiance de n'en avoir négligé aucun.

Daignez agréer, M^r. l'hommage de profond respect &c.

1026
Rome le 5 février 1829

à S. E. le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur.

M^r.

J'ai l'honneur de former V. E. que les deux mois derniers ont été embarqués, ici pour Marseille par les soins de M^r Jacquety et l'entremise de M^r Thomas de Guerin de six trois caisses marquées A F, numérotées 1. 2. et 3, et portant l'adresse de S. E. Elles contiennent les Plâtres, fragments d'architecture demandés, par l'École N^o des Beaux Arts de Paris, et que V. E. m'a autorisé à faire mouler en m'informant qu'elle avait accordé à cet effet un fond spécial de mille francs sur la demande de M^r les professeurs, ainsi que cela avait eu lieu l'année précédente.

L'intention de S. E. était que les fragments fussent envoyés de concert avec les travaux de M^r les professeurs de l'École. Des obstacles et la lenteur des ouvriers employés au moulage m'ont forcé de différer cet envoi jusqu'à ce moment.

Le fond de mille francs a été dépensé. La nécessité de compléter les objets demandés par l'École justifiera assez le léger surcroît de dépense. Les quittances de moulage, encaissement, emballage, frais de douanes, etc. s'élèvent ensemble à 1125.⁰⁰.

C'est ici le lieu de supplier S. E. d'observer que les frais d'impression précédents envoyés, demandés et autorisés de la même manière, sont, en définitive, restés à la charge de l'École de Rome malgré trois lettres ministérielles, des 5 et 19 Mars et 28 Mars 1827, lesquelles, en m'offrant l'autorisation d'autant les fonds destinés pour l'année à notre établissement m'autorisoient à porter les frais en dépense extraordinaire et à m'en rembourser sur ledits fonds. Mais l'augmentation n'ayant point eu lieu, et S. E. ayant décidé qu'il était indifférent que cette dépense figurât dans les Comptes de l'École de Rome ou dans celle de Rome, celle-ci en est restée grevée.

Je porterai cependant encore à la suite du Compte de l'Académie pour 1828, et comme une dépense extraordinaire les frais résultant de ce second envoi, mais en suppliant S. E. de vouloir bien augmenter les ordonnances pour 1829 d'une somme égale à cette dépense. Autrement, l'Académie serait une seconde fois grevée d'une charge qui elle est trop fatiguée de supporter et qui ne la concerne nullement.

J. Ex.^{ca}

122 bis

J'ai pour la dite note
la lettre au N^o 122
du 2 de l'Acad. de S. S. de Paris.

S. E. trouvera ci joint la note des fragments contenus dans les trois

Copies, surmontées.

J'ai l'honneur d'offrir à S. E. l'hommage de mon profond respect.

Paris le 5 février 1824

à S. E. le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur

M. T.

Pour la lettre du 19^e bre 1822 S. E. m'invita à prendre ici des renseignements relatifs aux retard. de versement de fonds dont je me suis plaint.

à ce sujet, M. L^{rs} Colonia m'ont fait part d'une lettre de la maison J. Lafitte dans laquelle on avoue avoir négligé de créditer immédiatement la maison Colonia des sommes réalisées par la production où l'on étoit que le Directeur de l'Académie devoit être instruit de, ordonnances, délivrées au profit de l'établissement qu'il dirige.

J'ai aussi appris, de M. L^{rs} Colonia qu'il n'avoit été versé chez lui pour l'exercice 1822 que 91000^{fr}. Il y a encore ici nécessité d'explication, car je ne saurois croire que S. E. ait borné à cette somme les dépenses présumées, de notre Académie, surtout au moment de l'arrivée d'un nouveau Directeur et de ses familles, circonstance qui ajoute nécessairement aux dépenses habituelles, qui, l'année précédente, étoient de plus de 106000^{fr}.

J'avois, à cet égard exprimé à S. E. dans ma lettre du 13^e bre de ce mois d'être instruit de la somme totale dont l'Académie pourroit disposer pour 1822. N'ayant pu la connaître, j'ai dû prendre chez les Banquiers ce qu'exigeroit les besoins de ce service, c. à. d. environ 104000^{fr}.

Occupé d'ailleurs, au moment d'adresser le compte de ma dernière année de gestion, je vais en presser la confection, et je me hâterai de la adresser à S. E.

Daignez, M. T., agréer l'hommage de mon profond respect.

Rome le 18 mars 1829

123

à S. E. le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur.

M^r.

J'ai l'honneur d'adresser à S. Ex. en trois expéditions et avec les pièces de l'appui, le compte des Recettes et Dépenses de l'Académie pour l'exercice 1828, dernière année de ma gestion.

Son résultat Donn. pour Recette	105392 ^{fr} 41 ^c
Pour Dépense	106060. 76
Différence en déficit	668. 35

Je prie S. E. d'observer que je mentionne ici comme Recette, non seulement les fonds ordinaires, qui, signent pour eux, ou s'élèvent qu'à 91 mille francs, mais encore ceux de Supplément que les besoins du service m'ont forcés de prendre à la Banque, et qui, l'addition faite des Revenus de l'Académie, portent le déficit réel à 14,708^{fr} 35, y compris les frais de Banque.

Il existe un excès de dépense ou sera peu difficile à justifier S. E. veut considérer

- 1^o que le nombre complet des Pensionnaires, est de dix-huit cette année et que le pensionnaire de surcroît est un Sculpteur: ce sont les plus dispendieux;
- 2^o que non seulement il y a eu pour les pensionnaires, plus de voyaged de retour à payer, mais encore celui du Directeur sortant;
- 3^o que malgré le fond spécial accordé à l'Ecole des beaux arts de Paris, pour les Patres, qui lui ont été envoyés, en 1824 cette dépense absolument étrangère à l'Académie est cependant restée à sa charge et que dans le présent exercice un pareil envoi y figure encore en attendant pour son acquit un semblable fond spécial accordé;
- 4^o enfin que les dispositions indépendables, pour recevoir le nouveau Directeur et sa famille ont occasionné de frais inaccoutumés et augmenté les dépenses.

Telles observations on peut déduire les résomés suivants:

Pour un Pensionn ^{re} Sculpteur de plus	3405 ^{fr}
Frais de route du Directeur sortant	3000.
id id, d'un pensionn ^{re} sortant de plus	600.
Pour l'envoi de Patres, à l'Ecole des arts	1126

nos. 8131.

Cette indication montre seule qu'au fond, les dépenses ont été moindres, et celles des exercices précédents et que l'économie n'a rien de se rapprocher.

Il n'en est pas même urgent de couvrir le déficit par une ordonnance supplémentaire de pareille somme et je supplie S. E. de

Je valois bien l'accorder promptement pour éviter les intérêts, à payer. J'aurois trop de regret en quittant l'administration de l'Académie si il m'eût fallu penser qu'elle eût éprouvé un genre de mort sous les efforts de mon successeur ne pourvoient la rétablir.

Malgré le peu de fonds que laissent disponibles les dépenses fixes, les Batiments, le mobilier, le linge, les bibliothèques ont reçu des améliorations, des accroissemens. Il reste encore beaucoup à faire. J'ai la conviction que mon successeur y donnera ses soins avec le même zèle qui m'animoit et mes est point ralenti pendant la durée de la mission que le Roi m'auroit confiée. J'emporte l'idée d'avoir fait tout ce que je pourrais faire. Cette persuasion ne seroit-elle cependant que de la vanité, et les éloges qui sembloient la justifier que de la complaisance? Votre approbation, M^{rs}, et le haut témoignage de satisfaction que m'accorde en même temps la bonté du Roi ont fixé mon incertitude à cet égard et donné force de vérité à ces éloges et à la voix de ma conscience. J'en suis fier, mais point ébloui, et plus profondément touché qu'orgueilleux.

Daignez, M^{rs}, agréer l'hommage de la vive reconnaissance et du profond respect avec lequel
D^{lle} D.

Rome le 15 mars 1829

à M. Le Secrétaire perpétuel de l'Académie R^{lle} de Beaux arts

M^{rs} et cher Confesseur

Au moment de remettre en d'autres mains le poste où la confiance de l'Académie m'auroit porté, j'aurois dû la prévenir que l'honorable héritier de cette confiance, M. H. Vernet venoit de m'y succéder. J'aurois dû aussi la remercier de son appui, de sa coopération à me faciliter l'exercice des fonctions difficiles, que j'aurois eu longtemps à remplir, et surtout lui exprimer ma reconnaissance et l'approbation qu'elle avoit plus d'une fois donnée aux efforts de mon zèle. C'est à devoir trop retardé que j'ai pu remplir aujourd'hui en priant l'Académie d'accueillir avec l'hommage de mon respectueux et dévoué l'expression de ma satisfaction de me retrouver bientôt dans son sein.

M. H. Vernet, arrivé le 17 janvier est entré dans la suite dans l'exercice de ses fonctions de Directeur qui dateront du 1^{er} janvier. Rapide en perceptions comme en toute chose, et à composer facilement les devoirs et les difficultés de sa place. Il trouvera, je m'en doute pas, dans ses facultés et dans son zèle les moyens de remplir

les uns et de surmonter les autres. L'appui de l'Académie lui sera
 toutefois nécessaire et il y compte. mais même je le réclame pour lui, car,
 sans cette force auxiliaire, celle du Directeur reste insuffisante; tandis que
 toutes deux unies et agissant de concert rendent la résistance presque
 impossible. L'Académie, que j'ai vue et entendue de mes sentimens
 d'affection pour l'Ecole de Rome et par conséquent de mes craintes et de
 mes espérances à son égard, me pardonnerez-ty revenir encore dans cette
 circonstance. Elle accueillera en même temps de nouvelles observations et
 ce ne sera pas sans fruit pour l'avenir que je les avertis de passer dans son sein.

De nombreux adversaires se déclarent chaque jour contre l'Ecole de
 Rome. La saison en est facile à pénétrer; elle jouit d'avantages certains;
 elle est peu nombreuse; élaguée, et débordée de tous côtés par une
 foule toujours croissante d'artistes, qui, repoussés par les prérogatives
 exigeantes de la concurrence, ont trouvé à côté une large voie, qu'on leur a
 imprudemment ouverte et où ils se sont précipités. Des gens habiles,
 de véritable talent ont paru, il est vrai, au milieu de cette foule, et les
 adversaires de l'Ecole de Rome s'en sont armés contre elle. Mais qu'est-ce
 que cela prouve autre chose, sinon l'imprévoyance qui, pour faciliter le
 succès à des talents précieus a consenti à recevoir avec eux une foule qui
 menace non seulement de les étouffer, mais encore de tout porter en
 l'avantage, ce me semble, est resté ici bien au dessous de l'inconvénient.

L'Ecole de Rome, dit-on encore, n'offre qu'à de longs intervalles
 des productions saillantes, et ses fruits sont loin de répondre aux efforts et
 aux soins de culture qu'elle exige. Mais où voit-on des fréquens chefs-
 d'œuvre se multiplier, et s'il faut comparer les frais de culture avec
 le produit au dedans et au dehors de cet établissement, de quel côté croit-on
 que se trouveroit le déficit? ne soyons point injustes, qu'un imprudent
 dépit ne nous fasse pas couper l'arbre parce que tous ses rameaux ne
 portent pas également des fruits. Mais surtout n'exigeons point un
 chêne de la terre où nous n'aurons planté qu'un roseau. Et c'est ici
 où je demande à l'Académie sa permission d'ajouter d'autres observations
 qui ne pourroient de plaines, comme semble, qu'à des intérêts en dehors de
 celui que nous portons tous aux arts en général.

L'Ecole de Rome, autrefois l'unique voie par laquelle on pût
 s'élever dans la carrière des arts, a toujours été considérée comme
 le foyer où doivent se conserver les bonnes traditions, les sages
 doctrines, enfin tout ce qui, dans l'autorité du passé peut influer

avantageusement sur l'avenir (Je ne parle point ici pour ceux qui prétendent que les bons exemples et les sages maximes entraînent le génie. Je ne leur répondrais pas même). Le puer, cet ardent foyer, il faut que l'École de Rome le redresse encore. Mais pour que ceux qui la composent en soyent les conservateurs il faut les bien choisir. C'est ici qu'est, je ne dirai pas toute la difficulté, car un concours unanime de volonté en viendrait facilement à bout, mais toute l'importance. Ne soyons d'ni indifférens ni passionnés, soyons justes et sages et nous aurons bientôt atteint le but. On m'objectera que les chemins tracés de l'instruction pictorique déjà trop abandonnés, deviendront tout à fait deserts; que tous pour éviter la voie étroite des concours se jeteront dans celle des expositions qui leur est ouverte et où les attendent de facile succès, de nombreuses et précieuses récompenses. C'est encore ici que l'Académie en usant de ses droits, peut et doit rechercher les moyens de former de dangereuses idées à la foule entraînant. L'autorité déjà fatiguée et épuisée la secondera certainement; elle n'attend que l'occasion de s'affranchir d'une protection trop illimitée et de la faire rentrer dans de justes bornes. C'est alors que toutes les plantes éphémères abandonnées à elle-même se dessècheront bientôt et que les jeunes arbrustes destinés à s'élever un jour n'en seront plus étouffés. Mais je le répète, pour les bons plantes ^{comme ci} avec succès sur les côtes de l'Italie il faut les choisir robustes et sains. Il faut ensuite pour faciliter leur développement, redresser avec courage jusqu'aux moindres inflexions vicieuses, retrancher surtout impitoyablement les branches parasites. La paternité doit se taire pendant l'opération qui peut rendre la santé à nos enfans. C'est bien plus souvent notre indulgence que notre sévérité qui leur devient funeste.

Sorte de bien longues réflexions, et qui ne sont pas nouvelles. Je m'en console si elles sont bonnes, car j'en ai pas la prétention de rien apprendre à l'Académie. J'ai voulu seulement lui rappeler le pouvoir de son influence sur le bel et utile établissement que je prends de quitter exclusivement occupé de son administration, pendant six années j'ai pu me convaincre, non seulement de l'excellence de cette institution que de nombreux et quelques fois illustres talens sortis de son sein à différentes époques ont toujours défendus et défendent encore contre les injustes attaques dirigées contre elle, mais encore de l'excellence de son organisation et de son régime intérieur. Certes! personne plus que moi ne s'est plus affligé du peu d'ardeur, de l'inertie même que j'y ai introduit
 Seulement

individuellement rencontré. Mais je me garde bien de confondre la partie avec le tout, l'institution avec quelques uns de ceux qui s'y trouvent momentanément réunis. Au reste, cela peut et doit changer, s'améliorer. Il faut que l'Académie le veuille et qu'elle prête constamment son appui au Directeur, dont c'est toute la pensée. Moi même si j'ai pu faire quelque bien à cet établissement, lui être de quelque utilité, ce n'a été qu'en le voulant toujours, et le le plus d'ins, en faisant abstraction entière de tous mes autres intérêts. L'approbation générale, celle du Souverain, et la satisfaction de ma conscience m'en ont plus que dédompés.

Je termine enfin cette lettre. Je ne demande pas pardon de sa longueur à l'Académie. Je compte trop sur sa bienveillance pour ne pas m'abandonner avec elle à l'expansion la plus entière. Veuillez, M. et cher confrère, lui faire agréer de nouveau l'hommage de mon dévouement et recevoir avec l'impression de la plus sincère estime celle du plus inaltérable attachement. f.

Rome le 19 mars 1829

à M. de Séverac, ppf. de l'École de Peinture des Deux arts à Paris
M. et cher confrère.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai adressé à S. Ex. le Ministre de l'Intérieur le 5 février des trois caisses contenant les fragments d'architecture que vous m'avez demandés par votre lettre du 29 Janv. 1828, au nom de l'École et d'après l'autorisation du Ministre. Plus d'une année s'est écoulée entre la demande et l'envoi. Vous avez pu me croire peu disposé à ce sujet de nouveau la chance d'un remboursement tant qu'il en est définitive est resté à la charge de l'École de Rome, le Ministre ayant pas trouvé traces, on n'a pu être dit, d'une promesse de fonds positive à ce regard. Quoiqu'en effet ce résultat fut peu encourageant, la véritable raison de retard a été l'impossibilité d'avoir les objets au moment de l'envoi de ouvrages, de l'Etat des Pensionnaires qui, l'extrême lenteur du Ouvrier, qui, encore beaucoup d'autres raisons qui il serait trop long de détailler ici. Je désire seulement que l'École soit bien persuadée que ni à de ma part ni négligence ni mauvaise volonté il que mon dévouement sera toujours de la servir.

Les fragments contenus dans les caisses sont exactement ceux demandés par l'École: c. a. d. (du Temple d'Antonin et de Faustine)

La caisse en regard de celle déjà envoyée et partie de l'ornement.
Tous les différents membres de l'établissement,
Le Chapiteau et la base de la colonne;

Alui

Celui de pilastre, mais non la base, qui n'existe pas ;
 La soffite sous l'entablement ;
 En fin le moule d'une épave de l'Antiquité de Villa Pamfili.

Les parties qui l'on avoit demandées moulées, à bon creux portent avec
 elles leurs moules. Le tout a été exécuté comme le permettait les difficultés du
 travail sur des échafauds volants, et comme on peut l'obtenir ici d'ouvriers
 qui n'ont jamais conduit, par l'amour de bien faire.

Les mille francs accordés ont été dépensés par la nécessité de payer
 ici les frais d'achat, emballage &c. La somme totale s'élève à
 1125^{fr}. 06^{cs}. J'ai supplié le ministre d'augmenter d'autant les fonds de
 l'École de Rome d'où lequel je me suis remboursé, car si l'École de Rome
 devoit en seconde fois rester à la charge de l'Académie, il est certain
 que le Directeur ne consentiroit plus à prendre ledit soin d'en avoir ultérieurement.

Si on que j'ai fait renvoyer à plusieurs reprises, l'épaisseur de ces
 différents fragments, ils sont encore restés fragiles. J'en ai pris occasion de
 recommander vivement ledit soin de l'emballage. mais, ce, promet
 est tout. C'est en la Providence qui fait de tout bien le maître. Dieu veuille qu'elle
 ne se déclare pas contre les œuvres d'Agrippa.

Les caisses sont allées par mer à Marseille et elles contiendront par
 roulage jusqu'à Paris. On n'en a point eulore de nouvelles.

Je joins ici la note du moulage, le reste de la somme comprise
 les frais de caisses, enlèvement, emballage, Douanes, &c.

Ma mission ici est terminée depuis près de deux mois et mon séjour
 sera entre en fonction. Au moment d'abandonner Rome pour te aller
 vous de la pondre, mon cher confrère, que je ne la quitterai point sans
 regret. mais vous pouvez, imaginer aussi avec quelle Douce satisfaction
 je me retrouverai près de mon maître, au milieu de mes amis & mes
 confrères, après six longues années d'absence. Pourquoi faut-il que le
 bonheur soit altéré par le regret de ne les y plus retrouver tout.

J'aurai de bien coupables négligences à me faire pardonner. Veuillez,
 mon cher confrère, m'en parler pour moi à l'avance cette fois, algèbre dont j'ai
 tant besoin & faite, après à tous, à tous les membres de l'École les hommages
 bien sincères, d'estime, d'affection et d'un attachement. Votre part est
 la même, mon cher confrère, que votre amitié conduit à me payer d'une
 juste réciprocité.

Votre dévot

P. S. J'ai pu pousser plus dans le vide des caisses quelques marques et lettres
 & plusieurs autres, écrites conformément de laquelle entente de plusieurs personnes
 Je compte sur votre obligeance pour faire remettre chez moi la somme oblige.